

MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon

PARIS, le 15 juin 1977
3-5, rue Barbet de Jouy - PARIS 7è

Service des affaires administratives
et sociales

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce
et de l'Artisanat

à

1er Bureau

MM.- les chefs des services interdépartemen-
taux de l'industrie et des mines,

DECISION ENN 77-5

- les directeurs départementaux de l'é-
quipement chargés du contrôle des DEE.

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel
des industries électriques et gazières au personnel des en-
treprises et exploitations exclues de la nationalisation ou
non transférées.

Les décisions de MM. les directeurs généraux d'"Electricité
de France" et de "Gaz de France", les circulaires et les notes de la
direction du personnel, la circulaire de la direction des affaires gé-
nérales ci-dessous énumérées ont été diffusées dans les conditions ha-
bituelles auprès des entreprises électriques et gazières exclues de la
nationalisation ou non transférées :

- décision N. 77-8 (Pers. 697) du 16 mars 1977 ;
- décision N. 77-9 (Pers. 698) du 21 mars 1977 ;
- circulaire N. 77-10 (Pers. 699) du 4 mars 1977 ;
- circulaire N. 77-11 (Pers. 700) du 4 mars 1977 ;
- circulaire N. 77-12 (Pers. 701) du 4 mars 1977 ;
- circulaire N. 77-13 (Pers. 702) du 4 mars 1977 ;
- décision N. 77-14 du 7 avril 1977 ;
- circulaire N. 77-15 (Pers. 703) du 15 avril 1977 ;
- circulaire N. 77-16 (Pers. 704) du 15 avril 1977 ;
- circulaire N. 77-17 du 20 avril 1977 ;
- décision N. 77-18 (Pers. 705) du 18 mai 1977 ;
- circulaire N. 77-19 du 23 mai 1977 ;
- note DP 32-37 du 15 octobre 1976 ;
- note DP 33-180 du 25 mars 1977 ;
- note DP 33-182 du 28 avril 1977 ;
- note DP 33-183 du 4 mai 1977 ;
- circulaire C. 879 du 15 novembre 1976 ;
- barèmes régionaux des indemnités de déplacement des 17 mars,
12 avril, 12 mai et 20 mai 1977.

.../...

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des entreprises et exploitations électriques ou gazières non nationalisées qui sont soumises à l'application du statut national et je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises qui relèvent de votre contrôle.

P/Le Ministre de l'Industrie, du Commerce
et de l'Artisanat,

Le Directeur du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon,

M. LEGRAND